



Table des matières

Programme communal de DéFI - octobre 2018	1
La bonne gouvernance	2
La démocratie et la participation citoyenne à la vie politique communale	3
La sécurité et la prévention	3
L'action sociale et l'aides aux personnes	4
La propreté	6
Le développement durable	6
L'enseignement et la petite enfance	8
Accueil de la petite enfance (zéro à trois ans) :	8
L'enseignement:	8
La culture	10
Le Logement	11
Le développement territorial et urbanisme	12
La mobilité	12
Le sport et la jeunesse	14
L'économie et l'emploi	15
Finances communales	15

La bonne gouvernance

- La mise en place d'une **évaluation systématique** des politiques publiques avec des indicateurs objectifs dans la commune et la présentation du bilan de cette évaluation.
- **Mettre fin à la rémunération** des mandats dérivés/accessoires de la fonction de bourgmestre, échevin, président de CPAS.
- La création d'un cadre **transparent** des dépenses de fonctionnement des cabinets d'échevin ou de bourgmestre, où ils existent.
- Lier la rémunération des mandats publics à la présence effective du mandataire dans l'exercice de ses fonctions.
- Fixer et organiser par la loi l'éventuelle rémunération des conseillers communaux siégeant dans les organes de gestion des ASBL communales ou intercommunales.
- Mettre en place une **déclaration personnelle** de prise d'intérêts (mandats et revenus) obligatoire à charge de chaque bourgmestre, échevin, président de CPAS.
- Interdire aux bourgmestres, échevins, présidents de CPAS qui sont par ailleurs avocats, notaires, huissiers ou réviseurs, de travailler pour quelque autorité administrative que ce soit.
- Obliger tout mandataire à déclarer préalablement à tout débat ou vote dans quelque instance ou organe d'une institution publique où il siège, les intérêts qui, en raison de son activité professionnelle, de sa participation au capital d'une société, des mandats privés qu'il détient ou de sa situation familiale, pourraient porter atteinte à l'intérêt général.
- **Déchoir de plein droit** de leur fonction les membres des exécutifs communaux qui sont inculpés ou font l'objet d'une citation directe par le Parquet devant le tribunal correctionnel.
- **Appliquer une incompatibilité** entre le mandat de député et une fonction exécutive locale, quel que soit le nombre d'habitants de la commune concernée.
- Rendre public le cadastre des mandats communaux et paracommunaux.
- Le rapportage transparent des intercommunales et des ASBL communales auxquelles sont liées les villes et communes, par une présentation annuelle au conseil communal de leurs rapports d'activités, du bilan et du projet de budget.
- Adopter, en début de mandature communale, un code d'éthique des

mandataires, validé par le conseil communal, contenant toute une série de balises et de règles de moralisation de la vie publique.

- Permettre la retransmission en direct des conseils communaux.

La démocratie et la participation citoyenne à la vie politique communale

- Permettre plus de dialogues avec les habitants et les commerçants concernant les projets qui concernent leur cadre de vie, l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement de l'espace public.
- Promouvoir davantage le site internet de la commune et développer son **interactivité** en systématisant la commande à distance des documents administratifs et le partage d'informations.
- Mettre en place dans la commune, avec le soutien des autorités supérieures, des parcours de citoyenneté individuels pour les primo-arrivants.
- Appliquer le **principe de laïcité et de neutralité** de l'administration communale garantissant le respect de la diversité des convictions philosophiques et religieuses.
- Interdire le port de signes convictionnels par le personnel communal.
- Favoriser la **parité** dans les organismes communaux.

La sécurité et la prévention

- Améliorer le temps de réponse des appels d'urgence à la police de manière à atteindre l'objectif de 2 minutes endéans la transmission de l'appel (par téléphone, par télé-police...).
- la garantie d'une présence en rue des patrouilles pédestres et à vélo pour améliorer le contact avec la population.
- le développement du travail des équipes de quartier composées de divers policiers et intervenants communaux orientés sur la sécurité au quotidien; à cet égard, l'agent de quartier joue un rôle clé car il connaît davantage les habitants et les commerçants.
- l'augmentation du nombre de gardiens de la paix (en matière notamment de sécurisation des parkings) afin de permettre une collaboration plus étroite avec les policiers et les agents de la propreté publique.
- Améliorer l'accueil des victimes dans les commissariats.
- Contraindre l'État fédéral à procéder à **la révision de la norme KUL**, faire

l'analyse régulière des besoins de la zone et compléter le cadre afin de couvrir les besoins humains et matériels qui garantiront l'efficacité de la police locale. Revoir la norme pour augmenter les moyens financiers et humains du cadre opérationnel des zones de police. Ce financement pourra s'appuyer sur une réaffectation des moyens financiers du fonds de sécurité routière.

- Renforcer la police de proximité en développant **des antennes de proximité de type "KOBAN"**. Ce sont des micro-commissariats de quartier, comprenant 2 à 10 policiers. Ces petits postes de police renforcent la sécurité publique et aboutissent à d'excellents résultats à la clé en matière de baisse de la délinquance et de la criminalité. Pour répondre à la demande croissante des citoyens pour de nouvelles formes de règlements de conflits, plus rapides et moins onéreuses, DÉFI préconise le développement de la médiation au sein même des Justices de Paix. Le projet sera mené en collaboration avec les services communaux et sociaux des communes concernées.
- **Spécialiser la tâche d'agent** de quartier par le renforcement de la collaboration avec les antennes de proximité (KOBAN) et les services communaux de la prévention (décrochage scolaires, etc...).
- Renforcer le lien entre les services de police et la population en privilégiant les patrouilles pédestres, cyclistes et équestres.
- Développer un système de caméras « intelligentes », reposant sur une capacité d'intervention rapide et décentralisée là où cela s'impose.
- Réaliser un **plan Lumière durable** qui participe à la création d'un sentiment de sécurité en soirée tout en diminuant globalement la consommation d'énergie.
- La tolérance zéro pour toutes les formes d'incivilités et l'augmentation de l'amende administrative , avec une double amende en cas de récidive.
- L'imposition par les agents sanctionneurs de travaux d'intérêt général en rapport avec l'incivilité commise (exemple: dépôts clandestins, déjections canines, actes de vandalisme, ou autres dégradations de l'espace public).

L'action sociale et l'aide aux personnes

DÉFI est partisan de l'autonomie pleine et entière des centres publics d'action sociale. Les CPAS ont pour mission de poursuivre l'intégration professionnelle et sociale de chaque individu, sans se limiter à un rôle passif de distributeur d'aide sociale qui confine à de l'assistanat.

Inciter les CPAS à développer des services de proximité (aide à domicile, garde à domicile, aide à l'écriture, petits travaux, lecture).

DÉFI propose l'instauration d'un véritable contrat de gestion entre la commune et

le CPAS , et la création d'une concertation sociale locale rassemblant tous les acteurs sociaux de première ligne, des secteurs publics, privés et associatifs.

- Veiller à ce que la commune développe des **services destinés aux seniors** et en assurer la communication auprès du public concerné, par exemple en instaurant un numéro vert à leur intention.
- Encourager les **rencontres intergénérationnelles**, en y associant les maisons de jeunes, les écoles et le secteur associatif, autour de projets communs comme l'initiation aux nouvelles technologies (restaurants sociaux, accueil des personnes âgées dans les associations socioculturelles et dans la vie locale, formations visant à réduire la fracture numérique...).
- Assurer une meilleure transparence des listes d'attente des places en home.
- En matière de soutien accordé aux personnes âgées, DÉFI est favorable au développement du maintien à domicile des personnes âgées: il s'agit de leur proposer des services de proximité, des programmes de logements adaptés et d'améliorer leur accessibilité aux bâtiments publics.
- **Développer des programmes de logements adaptés** aux personnes âgées (ex : les logements intergénérationnels, les logements communautaires et appartements supervisés, ...). En outre, il faudrait créer au sein de ces logements, un service ou un espace qui soit accessible à tous les habitants. Par exemple : une buanderie commune, une salle de repas communautaire, etc.
- Favoriser les **lieux de rencontres pour les personnes dépendantes** ou semi-dépendantes et pour leurs proches (ex : salon de thé Alzheimer, café Alzheimer).
- Prendre des mesures poussant à **l'autonomie des personnes en situation de handicap**, notamment en soutenant les initiatives locales de création de logements inclusifs visant à l'apprentissage de l'autonomie par un accompagnement personnalisé par des associations locales.
- Assurer un **suivi adapté des personnes en situation de handicap** dans la recherche d'un emploi, en veillant au respect de l'ordonnance visant à rencontrer les objectifs de mise à l'emploi de ce public cible.
- Créer ou renforcer des projets d'inclusion dans les écoles et crèches communales d'enfants en situation de handicap léger et donner les moyens aux structures accueillantes de réaliser cette inclusion dans les meilleures conditions.
- le soutien à la mise en place de maisons médicales, afin de lutter contre la pénurie médicale

La propreté

DéFi considère que l'un des enjeux majeurs consiste à offrir un cadre de vie respectueux de l'environnement, tout en faisant face aux impératifs de développement de nouvelles infrastructures (transports, écoles, routes, logements) . A cet égard, ce cadre de vie s'améliore notamment par l'exigence de la propreté publique : l'état de propreté est l'un des principaux baromètres de la qualité de vie urbaine mais aussi rurale et cela reste l'une des principales préoccupations des citoyens.

- Assurer la prévention mais aussi la **sanction juste et proportionnée en matière de propreté publique**. Cela passe par des sanctions administratives pour les incivilités relevées dans l'espace public (déjections, tags, dépôts clandestins ...).
- DéFI souhaite également le développement de l'économie circulaire dans la gestion des déchets, dans une perspective de supracommunalité : les intercommunales de gestion des déchets et de développement économique doivent, dès maintenant, opérer une analyse des flux à l'échelle de leur territoire et associer les opérateurs privés et les universités pour créer de nouvelles activités liées à l'économie circulaire et à la valorisation.

Le développement durable

Le développement durable c'est favoriser la transition énergétique. Les communes multiplient les initiatives afin qu'émergent, à brève échéance, des réseaux énergétiques locaux par exemple. Le développement durable, c'est aussi préserver et entretenir les espaces verts, les zones naturelles et semi-naturelles et protéger la biodiversité.

- Procéder à une **évaluation** de la mise en œuvre des actions contenues dans les agendas 21 de chaque commune, et si nécessaire de prévoir une mise à jour du contenu de ces agendas.
- Encourager et soutenir les initiatives de quartiers pour créer des zones de **compostage et des potagers collectifs**.
- Soutenir les circuits courts en matière d'alimentation (groupes d'achat solidaire de l'agriculture paysanne, soutien aux marchés ou aux systèmes de commande en ligne de produits locaux ou bio, ...).
- Mettre en valeur la thématique du développement durable lors d'événements populaires organisés sur le territoire communal.
- Réhabiliter des espaces verts de quartier.
- Renforcer le maillage bleu en réhabilitant des zones humides et en les reconnectant dans la mesure du possible entre elles.

- Favoriser les initiatives locales visant à **lutter contre le gaspillage alimentaire** (ex. : mise à disposition d'associations d'aides aux personnes en difficulté d'un véhicule frigorifique ,..) et à réduire la production de déchets (« donnerie », « repair café », collaboration avec des systèmes de « ressourcerie »,...).
- Réaliser une carte collaborative répertoriant tous les services de proximité et les ressources utiles de son quartier en matière de développement durable.
- **Réduire de 50% la consommation de gaz et de 20 % la consommation d'électricité** de l'ensemble des bâtiments publics communaux, et d'investir dans des projets d'énergies renouvelables en nouant notamment des partenariats avec des organismes publics comme Sibelga (projet Solar Click) mais également avec des coopératives citoyennes.

Maintenir/instaurer les systèmes de primes encourageant les économies d'énergie et les bonnes pratiques environnementales (ex. : installation de panneaux thermiques, de citernes de récupération d'eau de pluie, ...).

- Demander à la Région d'optimiser son service de mesures des **nuisances sonores** afin de répondre plus rapidement et efficacement aux demandes de particuliers.
- Proposer des mécanismes incitatifs (poubelle à puces) à l'échelle de la commune et une hausse de la part variable et donc du caractère incitatif dans le calcul du prix vérité.
- La mise en place d'un réseau de cendriers publics, de poubelles publiques à puces pour optimiser les ramassages et éviter les poubelles pleines dans l'espace public.
- l'augmentation du montant des amendes administratives afin de permettre aux fonctionnaires-sanctionneurs d'imposer aux auteurs d'incivilités (exemple : dépôts clandestins, déjections canines, actes de vandalisme ou autres dégradations de l'espace public) l'accomplissement de travaux d'intérêt général en rapport avec l'incivilité commise.
- En matière de gestion des déchets, l'instauration d'une aide de la commune pour les familles qui souhaiteraient devenir « foyer 0 déchet»; cette aide serait accordée à la condition que la famille s'engage à son tour à aider une autre famille à devenir « foyer 0 déchet » et permettrait d'avoir un effet multiplicateur.
- le développement de promenades vertes.
- le gel de l'expansion urbanistique des communes
- La désignation d'un gestionnaire de l'espace public , médiateur entre les citoyens et les différents intervenants de l'espace public, afin de pouvoir contrôler la remise en état des voiries et trottoirs qui auront fait l'objet d'interventions. Tout chantier devra être signalé aux riverains en mentionnant le commencement, la fin, et le responsable.

Bien-être animal

- Création d'espaces verts (clos) pour permettre aux chiens de s'ébattre en toute liberté et sécurité.
- Prévoir la possibilité d'organiser des visites d'associations de médiation animale dans les maisons de repos .

L'enseignement et la petite enfance

Accueil de la petite enfance (zéro à trois ans) :

- **plus d'accueillantes à domicile.**
- **établir un monitoring permanent des places disponibles** sur le territoire communal facilement consultable par les citoyens, visible en ligne. Octroyer ainsi un numéro sur liste d'attente et visible en ligne. DÉFI souhaite donc la mise en place d'une gestion centralisée de l'offre de la demande de places d'accueil de la petite enfance.
- la poursuite de la création de places d'accueil dans les crèches communales (par l'ouverture d'une nouvelle crèche chaque année) et favoriser la création de places dans les crèches privées.
- la préservation de la priorité d'accès des parents qui travaillent et des familles monoparentales dans les crèches et les pré-gardiennats et prévoir une flexibilité au niveau horaire pour parents qui travaillent tard.

L'enseignement:

DÉFI ne saurait que trop insister sur l'importance de la maîtrise de la langue française, langue de l'enseignement, clé de voûte de l'enseignement fondamental. DÉFI considère que l'école constitue le véritable moteur de l'intégration citoyenne, par une meilleure connaissance des cultures, religions, et civilisations , ainsi que de l'histoire. Il s'agit de développer des projets d'inclusion avec les enfants porteurs de différence et sensibiliser tous les acteurs. La commune joue un rôle primordial dans l'organisation de l'enseignement fondamental car elle est le pouvoir organisateur de plus la moitié des établissements scolaires ressortissant à ce niveau d'enseignement. Au sein du collège, l'échevin qui a l'enseignement communal dans ses compétences

exerce une responsabilité importante en termes d'organisation, de concertation et de tutelle, de choix des enseignants, et d'orientation pédagogique.

- Faire de l'école un **lieu d'intégration citoyenne** par une meilleure connaissance des cultures, religions et civilisations, ainsi que de l'histoire.
- Créer ou renforcer des projets d'inclusion dans les écoles et crèches communales afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans notre société, permettant en même temps de confronter nos enfants à la différence et à la tolérance.
- **Favoriser l'immersion linguistique** en ce qu'elle constitue une alternative à la submersion. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit favoriser l'éveil aux langues dès l'enseignement maternel en fournissant les outils didactiques aux enseignants.
- **Soutenir une politique de prévention en matière d'addiction au tabac, à l'alcool, aux drogues et sensibiliser les élèves à une utilisation éclairée d'Internet.**
- **Formation en secourisme (formation à l'utilisation du défibrillateur) et pompier.**
- Instaurer et développer les activités du mercredi après-midi dans les écoles à destination des enfants de moins de 5 ans (activités ludiques dans une autre langue par exemple).
- Poursuivre la formation continuée des enseignants et accorder plus d'autonomie aux directions d'écoles et les responsabiliser en leur fixant des objectifs et en laissant à leur appréciation le choix des moyens pour les atteindre.
- DÉFI propose le développement des cantines durables en promouvant une alimentation équilibrée, des fruits et légumes de saison, des produits bio, l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement.
- La mise sur pied du remplacement des collations par une distribution de potage ou de collation saine (maternelles et primaires) , à intégrer systématiquement dans les cahiers de charges en tant qu'exigence du pouvoir organisateur à cet égard.
- La mise en place d'un système de tutorat qui vise à assurer un soutien pédagogique, surtout aux enseignants débutants, par des enseignants plus expérimentés, pour les soutenir et éviter qu'ils ne quittent l'enseignement.
- L'intensification des activités culturelles et sportives durant le temps scolaire ainsi qu'en extrascolaire.

- L'engagement d'une orthopédagogue chargée de déceler, au sein du réseau maternel et primaire de l'entité, les troubles éventuels d'apprentissage chez l'enfant.
- Le développement de projets intergénérationnels autour d'un thème spécifique autour de la démocratie, de la citoyenneté, et de la vie en société. Le projet serait piloté par des bénévoles (notamment des retraités) en collaboration avec les équipes pédagogiques.
- Le projet d'un jardin d'école, quand cela est possible, que ce soit pour les établissements scolaires situés en milieu urbain ou rural.
- L'encouragement du volontariat dans les écoles (exemple: aide à la bibliothèque ou dans les écoles de devoirs) par l'octroi d'une indemnisation plafonnée ou d'indemnités de déplacement.

La culture

DÉFI considère que le développement culturel constitue un facteur d'attractivité des communes. Il s'agit de favoriser les activités culturelles organisées par les associations, soutenir les artistes locaux, et de permettre l'organisation de manifestations artistiques et à vocation culturelle dans une vision géographique large. DÉFI estime également que l'accès à la culture à toutes les catégories de la population est primordiale.

- Promouvoir le dialogue interculturel afin de permettre l'expression des différentes sensibilités culturelles et en créant un événement récurrent autour du dialogue interculturel.
- Participation citoyenne sur le choix des œuvres d'art dans les lieux publics via des concours en ligne.
- Sensibiliser les habitants à l'histoire de la commune en apposant des panneaux dans les lieux historiques.
- Centraliser les locations de salles communales et y ajouter les salles disponibles dans les écoles.
- La mise en place d'un système de bibliothèque à domicile afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix à domicile.
- La stimulation de la vie associative en établissant des passerelles entre les initiatives émanant du secteur associatif et celles émanant des pouvoirs publics.

- La mise sur pied d'activités culturelles spécifiques pour les adolescents (taxi-ados, séances de cinéma) et leur proposer des perspectives nouvelles à travers la culture et les arts.
- Le renforcement des collaborations avec les institutions compétentes en matière culturelle que sont la Fédération Wallonie-Bruxelles et les provinces.
- La mise en valeur des artistes locaux et des pratiques artistiques en amateur (théâtre, etc.).

Le Logement

En matière de logement, avant d'envisager la construction de logements publics/sociaux, il convient d'optimiser nos ressources via une lutte contre les logements inoccupés et la mise à disposition de logements « sociaux » via le zonage inclusif (contraindre les promoteurs immobiliers à construire un pourcentage à minima de logements dits « sociaux »).

- Lutter contre les immeubles inoccupés, à l'abandon et ceux frappés d'insalubrité, par la mise en place de règlements -taxes communaux.
- Favoriser les projets dont l'objectif est la construction et la rénovation de **logements moyens**. On peut envisager, pour ce faire, le remboursement partiel progressif de centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour une habitation nouvellement acquise ou construite sur le territoire de la commune en faveur des jeunes qui achètent un bien dans une commune, car il s'agit de permettre aux jeunes couples et/ou aux classes moyennes qui s'installent dans la commune d'avoir accès à la propriété.
- Développer l'offre de logements d'urgence, dans le cadre de la régie communale, afin de pouvoir répondre à des situations de crise (incendie, dégâts des eaux...).
- Soutenir, en collaboration avec les opérateurs régionaux, la construction de logements dédiés à certains profils spécifiques (familles monoparentales, logements intergénérationnels...) comprenant des espaces communautaires (par exemple : des jardins, des salles de repas communautaires et des machines à laver en commun).
- Création de logements sociaux plus petits pour familles monoparentales ou personnes âgées (libérant ainsi les logements sociaux plus grands).
- Favoriser la création de logements neufs et adaptés à la sociologie de la commune, en collaboration avec d'autres pouvoirs publics et le secteur privé.
- Création de logements au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux avec des incitants fiscaux (exonération du précompte immobilier sur 5 ans).

- Créer un guichet logement afin d'améliorer l'information des citoyens.
- Établir un **plan annuel d'action spécifique** à la problématique du logement et créer les espaces de concertation entre les différents opérateurs concernés (CPAS, Commune, secteur associatif, etc.).

Le développement territorial et urbanisme

- Développer dans le cadre du développement urbain des **projets mixtes**.

La construction de projets publics mono fonctionnels n'a plus de sens.

La commune doit veiller à ce que les projets de construction publics développent une approche de la mixité sociale et fonctionnelle. Mixité sociale dans le type de logement (logement social, public conventionné, privé) et fonctionnel (si possible : des espaces d'équipement collectifs - crèches, écoles, infrastructures sportives, culturels, commerces).

- Délivrer plus facilement des permis d'urbanisme et avoir une politique plus répressive en cas d'infraction.
- Protection du patrimoine. Afin de faire face au boom démographique, favoriser la « **surhouse** » dans les **projets de rénovation**. Là aussi les communes adopteront des lignes de conduites dans la délivrance de ce type de permis afin de veiller au développement harmonieux du bâti.
- Développer un code de la participation citoyenne obligeant les communes, avant le lancement des procédures administratives d'un projet de rénovation urbaine, à mener une enquête publique afin de recueillir les avis des habitants. Le collège lors de la décision de lancement du projet de rénovation devra répondre aux remarques formulées dans le cadre de **cette première enquête publique**.

La mobilité

Les citoyens expriment régulièrement leur mécontentement quant au mauvais état des voiries, au manque de ponctualité des transports en commun, à l'augmentation du trafic automobile, à l'absence ou au manque de places de stationnement.

DéFI entend que l'on favorise le partage de l'espace public de manière équilibrée entre les piétons, les cyclistes, et les automobilistes, et que l'on considère que la politique de stationnement et de mobilité constitue un outil essentiel en matière de développement local : maintien de l'activité économique, création d'espaces de convivialité pour tous les usagers, amélioration de l'accès aux commerces.

DéFI estime également que la mobilité ne peut plus s'appréhender uniquement au niveau de la seule zone communale, mais au contraire, doit être intégrée à l'échelle

supra-communale (agglomération, bassin de vie).

DÉFI estime que toute politique de mobilité doit tendre vers une diminution progressive de l'impact du véhicule sur l'espace public, tant du point de vue du trafic que sur le plan environnemental , par une politique volontariste.

- **Privilégier, dans le cadre des réaménagements et réorganisation de voiries, un partage équilibré de l'espace public** en tenant compte de la rareté du stationnement : développement sur le territoire de la commune des différents modes de déplacement alternatifs (co-voiturage, système de vélo partagés, etc.) et encourager les citoyens à les utiliser , car ils réduisent l'emprise sur l'espace public.
- **Inform**er les habitants de l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire de la commune en matière de stationnement et de mobilité : plan communal de mobilité; plan de déplacements scolaires; systèmes de locations de voitures , co-voiturage , réglementation en matière de stationnement)
- **Lutter contre l'impunité** en voirie et les incivilités qui ralentissent la vitesse commerciale, la fluidité de la circulation et surtout la progression des usagers faibles (stationnement en double file, sur les coins de rue, aux arrêts et sur les sites propres).
- **Identifier les zones de dégradation des trottoirs** afin d'améliorer le cheminement des piétons et PMR en planifiant les rénovations et réparations.
- **Renforcer et Sensibiliser aux outils virtuels et applications** permettant de favoriser la mobilité des différents acteurs qui parcourent le territoire communal et digitaliser via une plateforme des places de stationnement en voiries.
- **Finaliser la sécurisation des abords des écoles et des lieux accessibles au public et sécuriser les cheminements menant à celles-ci.**
- **Mener des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité « écoresponsable »** dès le plus jeune âge dans nos écoles, avec la collaboration des acteurs de la mobilité et dispenser des formations vélo et scooter.
- **Encourager les formes de mobilité partagée présentes dans la commune** (Carsharing, bikesharing, Carpool, smarttechnology, etc.) et **encourager les formes de mobilité intelligente et/ou non-polluante.**
- **Intégrer la dimension personnes à mobilité réduite (PMR) dans les politiques d'infrastructures et de voiries**, notamment par la collaboration avec les associations.
- **Aménager certains dispositifs de la voirie** pour certains usagers de la route comme les cyclistes et les motards.
- **Améliorer les collaborations avec les acteurs régionaux de la mobilité** dans l'objectif de renforcer l'offre de transports en commun tant quantitativement

que qualitativement et au regard des attentes des habitants des quartiers et des lieux d'intérêts de notre commune.

- **Installer des dispositifs ralentisseurs sans impact négatif sur le bâti avoisinant** (fissuration des façades notamment).
- Réaliser un dispositif tire-vélo (identification endroit).
- Le développement d'un plan communal cycliste
- la sensibilisation des usagers les plus vulnérables (notamment les enfants) aux dangers de la route et l'intensification de la lutte contre l'insécurité routière.
- l'encouragement de la mobilité douce au niveau de l'administration communale (voitures/vélos électriques) et pour accéder à l'école (création de réseaux cyclistes ou pédestres pour écoliers).

Le sport et la jeunesse

Il importe que la commune prenne conscience du caractère transversal des enjeux (intégration sociale, santé, éducation et formation) d'une politique du sport pour tous. Le sport ne doit pas être de façon très récurrente le parent pauvre du budget communal. La pratique sportive se doit d'être encouragée par les acteurs communaux tant au niveau de l'offre en matière d'infrastructures sportives qu'au niveau du coût que représente une participation à un stage sportif ou à une inscription au sein d'un club sportif.

- Prévoir la distribution aux clubs sportifs selon les moyens budgétaires disponibles des chèques-sports communaux.
- Ouvrir les infrastructures sportives scolaires **en dehors des heures de cours**.
- Instaurer l'accès **à prix coûtant** aux salles de sport et centres en plein air pour les équipes de jeunes des clubs sportifs, les mouvements de jeunesse et associations locales.
- Réinstaurer la compétition interscolaire ou parascolaire (championnats inter-écoles, cross inter-écoles, olympiades du sport, etc.). Représentant son école, l'élève s'y identifiera de manière plus intense ce qui améliorera le civisme de son comportement au quotidien, au sein même de l'établissement scolaire.
- Développer les infrastructures sportives de rue (agora space, espace fitness).
- Soutenir des activités sportives **à l'attention des seniors et informer ceux-ci** par le biais du site internet de la commune (marche nordique, sport-santé, je cours pour ma forme) ainsi que des **personnes handicapées**.

L'économie et l'emploi

- Soutenir le recours aux **producteurs locaux dans les achats des communes**, les restaurants scolaires, les restaurants des structures d'accueil, etc.
- Favoriser, encourager les marchés locaux qui créent de la cohésion sociale et de la vie dans le quartier.
- Revitaliser les noyaux commerciaux mais aussi préserver les noyaux existants par la présence de commerces proposant **une offre de qualité**.
- Créer au sein de la commune , un guichet d'économie locale **qui accompagne individuellement** les entrepreneurs locaux qui débutent en leur proposant une série de services (ex : conseil juridique, réalisation d'un plan financier, recherche de financement, mise à disposition de locaux à loyers modérés, etc.).
- Exploiter davantage les nouveaux gisements d'emplois en soutenant la création d'emplois de proximité dans des domaines variés, en fonction des besoins de la population locale : par exemple, dans des domaines tels que l'entretien des espaces verts, la sécurité ou encore les services aux commerçants locaux.
- Organiser l'acquisition par la commune, dans la mesure des moyens budgétaires disponibles, de cellules commerciales vides dans le centre afin de le proposer, à un tarif avantageux, à de jeunes commerçants débutants.

DéFI reste attaché au maintien du **commerce de proximité** dans les centres urbains contre les centres commerciaux et de retrait qui se mettent en place en périphérie des villes et communes. La complémentarité de ces deux dynamiques doit toutefois être privilégiée.

Le commerce wallon se compose de 25.800 points de vente. Il représente 120.000 emplois (90.000 salariés et 30.000 indépendants). Le chiffre d'affaires du commerce de détail atteint 8.1 % du PIB wallon. Au-delà de son poids économique, le commerce de proximité est un facteur de qualité de vie au quotidien pour tous les citoyens.

DéFI considère que la logique de création de grands centres commerciaux aux abords des centres urbains doit être rééquilibrée au profit du commerce de détail.

- Créer un contexte urbain favorable aux commerces et promouvoir l'économie locale :
 - Possibilité de parking
 - sur le plan de la propreté (organiser des nettoyages réguliers notamment après les manifestations ; prévoir un nombre suffisant de poubelles et les

vider régulièrement) ;

- sur le plan de la sécurité (maintenir les trottoirs en bon état afin d'éviter les accidents ; renforcer la présence de policiers en uniforme ; développement du système de télé-police) ;
 - sur le plan de l'éclairage public (établir un plan lumière dans le souci de convivialité et de renforcement du sentiment de sécurité ; inciter les commerçants à éclairer leur vitrine le soir et à choisir des volets ajourés qui laissent passer la lumière et évitent les tags) ;
 - sur le plan du mobilier urbain (maintenir le mobilier urbain propre et en bon état de fonctionnement) ;
 - sur le plan de l'immobilier commercial (repérer les immeubles inoccupés en mauvais état et inciter les propriétaires à envisager une affectation ; inciter l'utilisation des vitrines vides pour valoriser l'esthétique du quartier et son animation ; encourager la rénovation de façades groupées).
- Mener une **politique fiscale** adaptée aux entreprises et aux petits commerces :
- prévenir les entreprises suffisamment à temps lors de la mise en place d'une nouvelle taxe ;
 - organiser régulièrement des concertations à cet égard.

Finances communales

DéFI prône une gestion saine des finances publiques par le respect de la règle de l'équilibre budgétaire. Les finances communales bien gérées permettront en effet de garantir l'autonomie communale, chère à DéFI et d'éviter toutes dépenses superflues. A côté de cette règle de bonne gestion, DéFI souhaite la pérennisation et le développement de l'investissement local pour assurer la rénovation des infrastructures communales et la rénovation de la commune (voiries, espaces publics, bâtiments communaux, logements sociaux, transports en commun). DéFI propose également que les communes continuent à investir dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux aidées en cela par des coopératives citoyennes d'investissement.

DéFI est partisan d'une fiscalité communale équitable qui encourage la qualité des services à la population et fasse participer à leur financement les utilisateurs extérieurs à la commune; la fiscalité communale ne doit pas constituer un frein important au développement économique et /ou à l'emploi.

DéFI propose:

- le partage de l'investissement entre communes de certaines infrastructures, comme par exemple, les piscines communales. Ces investissements doivent faire l'objet dans les petites et moyennes communes de concertations.
- le renforcement des achats groupés entre communes pour développer des économies d'échelles, comme pour l'achat de matériel roulant et de fournitures. D'autres exemples pourraient être énoncés tels que la gestion des dettes et des emprunts sur les marchés financiers pour financer les investissements. Les économies d'échelle sont très importantes lorsqu'on atteint une taille critique sur les marchés financiers. Le citoyen doit payer le moins d'impôt possible et pour ce faire, tout mécanisme de coopération de gestion entre communes doit être encouragé.
- recours plus fréquent aux partenariats public-privé dans le cadre de projets communaux de construction ou de rénovation, qui constitueraient une économie par rapport à d'autres formes de financement.
- mise en place d'un budget participatif au niveau communal : DéFI prône la mise en place obligatoire d'un budget participatif dans chaque commune, dont les modalités pourront bien entendu varier d'une commune à l'autre. Dans le budget participatif, une fraction du budget général relève de décisions prises collectivement par les citoyens d'un quartier. Il s'agit en général d'investissements en infrastructures par quartier.